



N° de résolution  
ou annotation

2018-08-128

2018-08-129

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, tenue le 13 août 2018 à 19 h 30 à la Salle municipale du 29, rue de la Fabrique.

Sont présents : Mmes France Laroche, mairesse, Francine Drouin, Francine Fillion et Chantale Thivierge conseillères, MM. Alexandre Dubuc-Ringuette, Dave Lachance et Danny Paré conseillers, formant quorum sous la présidence de Mme France Laroche, mairesse. Est également présent M. Alain Paré, directeur général et secrétaire de l'assemblée.

### **1. MOT DE BIENVENUE**

Mme France Laroche, mairesse, adresse le mot de bienvenue.

### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2018
4. Adoption des comptes de juillet 2018
5. Soirée reconnaissance des bénévoles
6. Activités de fin de saison du terrain de jeu
7. Travaux d'excavation d'une tranchée sur une portion de la rue des Pins
8. Avis de motion : Projet de règlement 18-228 - *RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON* et publication dudit projet par avis public
9. Mise aux normes des eaux usées des municipalités
10. Travaux publics
11. Correspondance de la mairesse
  - 11.1. Comité des élus
  - 11.2. Identification de la station d'eau potable
12. Période de questions
13. Affaires nouvelles
14. Levée de l'assemblée.

### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Dave Lachance et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour. Adopté.

### **3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2018.**

**ATTENDU QUE** tous les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2018 au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Francine Fillion et résolu unanimement, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2018. Adopté.

### **4. ADOPTION DES COMPTES DE JUILLET 2018**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton doit payer mensuellement l'ensemble des factures reçues et qu'elle dispose des argents nécessaires à l'acquittement de ces factures ;

**ATTENDU QU'** un montant de 111 462,93 \$ est déboursé à même le fonds général ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement, d'entériner le paiement des comptes du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2018 inclusivement, pour un montant de 111 462,93 \$. Adopté.

### **5. SOIREE RECONNAISSANCE DES BENEVOLES**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton souhaite offrir une soirée reconnaissance à l'ensemble des bénévoles de la municipalité;

**ATTENDU QUE** cette soirée reconnaissance se déroulera le 13 octobre 2018 à compter de 17 h à la Salle paroissiale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Danny Paré et résolu unanimement, d'autoriser un budget de 400 \$ pour l'organisation de la soirée reconnaissance. Adopté.



N° de résolution  
ou annotation

2018-08-130

2018-08-131

## 6. ACTIVITES DE FIN DE SAISON DU TERRAIN DE JEUX

**ATTENDU QUE** les activités du terrain de jeux de la saison estivale 2018 prendront fin le 16 août 2018 ;

**ATTENDU QUE** l'équipe d'animation a planifié des activités spéciales afin de souligner la clôture des activités pour les 23 jeunes inscrits, à savoir :

- un dîner hot dog et crème glacée mercredi le 15 août pour une dépense estimée de 45 \$,
- une journée entière de sortie au Village Aventuria de Saint-Jules (coût d'entrée de 15 \$ par enfant, taxes en sus), le transport aller-retour par autobus (225 \$ taxes en sus) ;

**ATTENDU QU'** une contribution parentale de 5 \$ par enfant est demandée pour la sortie au Village Aventuria ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, d'autoriser un budget de 500 \$ pour les activités de fin de saison du terrain de jeux. Adopté.

## 7. TRAVAUX D'EXCAVATION D'UNE TRANCHEE SUR UNE PORTION DE LA RUE DES PINS

**ATTENDU QUE** lors de redoux ou de pluie survenant pendant la saison d'hiver, l'eau provenant des abords de la partie sud est de la rue des Pins s'accumule et forme une couche de glace sur la chaussée;

**ATTENDU QUE** cette problématique représente des désagréments pour les propriétaires et résidents de la rue;

**ATTENDU QUE** cette problématique représente un risque à la sécurité et à l'intégrité des infrastructures routières;

**ATTENDU QUE** l'excavation d'une tranchée, l'installation d'un drain français et l'ajout de deux pouces de pierre sur le drain sur une longueur d'environ 600 pieds de la portion sud concernée de la rue permettrait de diriger l'eau hors de la chaussée;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a demandé une estimation des coûts pour la réalisation de ces travaux à TRAVAUX PAMAKA, et que ces coûts sont estimés à 4 438,97\$ taxes en sus;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Dave Lachance et résolu unanimement d'autoriser les travaux en respect de la soumission présentée par TRAVAUX PAMAKA. .

## 8. AVIS DE MOTION - PROJET DE REGLEMENT 18-228 : REGLEMENT ETABLISSANT LE CODE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE DES ELUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITE DE SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON

**ATTENDU QUE** la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, chapitre E-15.1.0.1 prescrit l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ;

**ATTENDU QUE** le code d'éthique et de déontologie énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique, ainsi que les règles de déontologie qui doivent guider les membres du conseil municipal.

**ATTENDU QUE** les règles énoncées dans le code concernent, notamment, l'indépendance de jugement des élus eu égard à leurs intérêts personnels, le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites, les dons et autres avantages, l'utilisation des ressources de la ville ainsi que l'après-mandat.

**ATTENDU QUE** le code prévoit également les sanctions que peut entraîner tout manquement à l'une ou l'autre de ces règles.

**ATTENDU QUE** le projet de règlement 18-228 : *RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON* est présenté;



2018-08-132

N° de résolution  
ou annotation

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement ce qui suit :

- l'adoption d'un avis de motion visant la présentation du projet de règlement 18-228 : RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON
- la publication d'un avis public qui renferme, outre un résumé du projet, la mention de la date, de l'heure de la séance où est prévue adoption du règlement;
- que le règlement 18-228 : RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON, soit adopté à la séance ordinaire du 10 septembre 2018. Adopté.

## **9. MISE AUX NORMES DES EAUX USEES DES MUNICIPALITES**

**ATTENDU QUE** les municipalités du Québec doivent se conformer à la mise aux normes des eaux usées et qu'elles doivent également tenir compte de la capacité de payer de leurs citoyens;

**ATTENDU QUE** divers programmes gouvernementaux pour la mise aux normes des ouvrages d'assainissement sont disponibles et que le niveau de contribution est en fonction de divers paramètres techniques;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Francine Fillion et résolu unanimement:

D'appuyer les municipalités d'Adstock, de Beaulac-Garthby, de Disraeli Ville, d'East Broughton, de Sainte-Clotilde-de-Beauce, de Saint-Fortunat, de Saint-Jacques-de-Leeds, de Saint-Joseph-de-Coleraine et de Thetford Mines dans leur recherche de financement afin de s'assurer d'une conformité permanente et/ou la mise en œuvre de leur plan de mise aux normes des ouvrages d'assainissement des eaux usées.

Il par la même occasion proposé de transmettre copie de la résolution à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Adopté.

## **10. TRAVAUX PUBLICS**

Le directeur des travaux publics fait état des travaux d'amélioration du réseau routier municipal qui sont sur le point d'être finalisés dans le rang 15, et qui débiteront dans le rang 14 au cours de la présente semaine.

## **11. CORRESPONDANCE DE LA MAIRESSE**

### **11.1 COMITE DES ELUS**

Mme Francine Fillion informe les élus que 2 unités de logement ont été louées au HLM.

### **11.2 IDENTIFICATION DE LA STATION D'EAU POTABLE**

Ce sujet est reporté.

### **11.3 CORRESPONDANCE**

Madame la mairesse informe l'octroi des sommes suivantes :

- dans le cadre de la Fête de la pêche 2018, une somme additionnelle de 250 \$ a été octroyée par le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.
- dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, une aide financière de 20 000 \$ a été octroyée par la ministre Véronique Tremblay, ministre déléguée aux Transports.

2018-08-133



N° de résolution  
ou annotation

2018-08-134

## **12. PERIODE DE QUESTIONS**

Aucune question de la part des citoyens

## **13. AFFAIRES NOUVELLES**

Madame la Mairesse souligne l'excellent travail d'entretien des salles de toilettes publics fait par madame Lucie Vachon au cours de l'été 2018.

## **14. LEVEE DE L'ASSEMBLEE**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Danny Paré et résolu unanimement, que la séance soit levée à 19 h 55. Adopté

---

France Laroche, mairesse

---

Alain Paré, directeur général et secrétaire-trésorier

«Je, France Laroche, mairesse atteste que la signature du présent Procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.»



N° de résolution  
ou annotation



N° de résolution  
ou annotation



N° de résolution  
ou annotation

”

”

